

# **REGLEMENT Challenge François 1er 2023 - Cognac**

## **Descriptif de l'épreuve :**

Il s'agit d'une épreuve de nage avec palmes, avec ou sans appui.

Cette manifestation comporte 2 distances à nager en milieu naturel : - le challenge François 1er avec 6,2 km  
- le challenge du Petit Gravier avec 2 km

Lieu de rendez-vous : **base pleine air André MERMET à Cognac**, à côté du parc François 1er

La date : **dimanche 14 mai 2023, rendez-vous à partir de 8h30**

Départ de la Course : **10h45 pour le challenge François 1er et 11h15 pour le challenge du Petit Gravier**

Le premier départ aura lieu à l'écluse de Gademoulin (Saint Brice). Le second départ sera donné au lieu-dit "le petit gravier" (Boutiers Saint Trojan). L'arrivée se situera à la base pleine air de Cognac et sera matérialisée par un cône d'arrivée (rive gauche).

## **Sécurité :**

- Sur le plan d'eau, un ou deux bateaux de sécurité avec à leurs bords un pilote et un plongeur secouriste.
- Le médecin de l'épreuve assurera une permanence à proximité de l'arrivée. Il sera assisté d'un groupe de 4 secouristes.
- Présence de canoës sur le plan d'eau pour le suivi des nageurs.
- **Le port de la combinaison est obligatoire pour les nageurs.**

## **Modalités d'inscription :**

Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFESSM, avec présentation de la licence 2023, de l'assurance complémentaire et du certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la Nage avec Palmes en compétition (licenciés Cf règlement sportif, Paragraphe 1.5.1 page 11)

<https://nap.ffessm.fr/documents/20221208reglement-sportif-v3-nap--v2023-01.pdf>.

Les concurrents non-licenciés FFESSM pourront participer au Petit Gravier uniquement et devront fournir un certificat médical de non-contre-indication à la nage avec palmes.

Catégories d'âges : - minime de 12 et 13 ans (seulement sur le Petit Gravier 2km)

- cadet de 14 à 15 ans (seulement sur le Petit Gravier 2km)
- junior de 16 et 17 ans
- senior de 18 à 34 ans
- maître à partir de 35 ans

- La participation des enfants est assujettie au règlement fédéral en vigueur.
- Aucune inscription pour des concurrents mineurs ne sera prise en compte sans autorisation du représentant légal.
- Aucune inscription ne sera prise en compte sans la présentation des documents référencés ci-dessus.

Les concurrents aux compétitions sont tenus :

- de connaître le règlement sportif des compétitions (consultable sur le site de la commission nationale de nage avec palmes FFESSM, <http://www.nageavecpalmes-ffessm.com/>) ainsi que le règlement spécifique de cette manifestation
- de respecter le plan du parcours
- de respecter les consignes de l'organisateur, du médecin et des juges

A l'inscription, chacun devra fournir une adresse internet afin de recevoir les résultats, ces derniers seront consultables sur le site du CD16 <http://www.ffessm-charente.fr/>

Les inscriptions peuvent être réalisés via

Pour les licenciés

L'IntraNap (<https://nap.ffessm.fr/>) pour les licenciés (limite d'inscription fixée au 6 mai)

